

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de Nouvelle-Aquitaine	
Conseil Scientifique Territorial de Poitiers	
Catégorie : Espaces protégés	Source de la saisine : Conseil Régional NA
Avis n° 2022-16	
Date d'examen : 14/04/2022	Objet : Organisation de deux manifestations sportives dans la RNR Vallée de la Renaudie (16) : la Transbraconnienne et le trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais

Objet de la demande

La demande d'examen du CSRPN NA concerne l'organisation de deux manifestations sportives et de loisirs en 2022, dont les trajets passent en partie dans la RNR de la Renaudie, en Charente.

La Transbraconnienne, course VTT (15 mai 2022) et le Trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais (septembre 2022).

Contexte

Le règlement de la Réserve Naturelle Régionale ne permet ce type de manifestations qu'après dérogation accordée par la Région. Cette dérogation est éclairée par l'avis du CSRPN Nouvelle-Aquitaine et du Comité consultatif de gestion de la RNR.

En 2019, le CSRPN NA a donné un avis favorable de simplification de la procédure d'autorisation des manifestations sportives dans la RNR de la Renaudie, assorti de la recommandation de fournir le compte-rendu de l'efficacité du dispositif sur les trois années suivantes (jusqu'en septembre 2023) - *Avis CSRPN-NA n°2019-34*.

Pour l'édition 2022 du Trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais, les organisateurs sollicitent l'autorisation d'emprunter une portion du sentier découverte « eau », non empierré, étroit et en sous-bois. Cette variante nécessite l'avis du CSRPN NA.

Afin d'évaluer l'effet cumulatif des deux manifestations sportives, les demandes de dérogation sont présentées conjointement au CSRPN.

Les manifestations sportives sont :

La Transbraconnienne, course VTT le 15 mai 2022 – Organisateur : BRC Mornac :

Passage de 250 vététistes sur un parcours de 80 km. Le balisage est réalisé la veille (sans utilisation d'engins motorisés) et retiré après le dernier passage de VTT. Pose de passerelles temporaires pour limiter les impacts lors de la traversée de cours d'eau. Information et sensibilisation des participants sur le parcours en réserve naturelle.

Le Trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais - Septembre 2022 – Organisateur : TEAM16 :

Cette manifestation regroupe 800 participants, sur 4 parcours différents. Utilisation d'un fléchage non permanent et de rubalise en tissu réutilisable. Pas de public ni de véhicule à moteur sur le parcours en réserve naturelle. Intégration des mentions N2000 et RNR dans le règlement de la course.

Le label « développement durable, le sport s'engage » a été attribué à l'édition 2020.

Pour cette édition 2022, les organisateurs, TEAM16, sollicitent l'autorisation d'emprunter une portion du sentier découverte « eau », non empierré, étroit et en sous-bois, pour le parcours des 83 km.

Examen du CSRPN

Une présentation au CSRPN du bilan de l'édition 2020 du Trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais est effectuée. Ce bilan constate le bon respect des engagements pris par les organisateurs et l'absence de dégradation constatée après le passage du trail. Concernant la Transbraconnienne, les éditions 2020 et 2021 ont été annulées.

Le Comité consultatif de gestion de la RNR a donné un avis favorable pour les deux demandes, en janvier 2022.

La variante d'itinéraire demandée par les organisateurs du Trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais est présentée en séance par le CEN NA, soit le passage par le sentier découverte « eau », non empierré, étroit et en sous-bois, pour le parcours des 83 km. Ce parcours comporte plusieurs inconvénients : le passage est en bordure directe du cours d'eau, sur un secteur habituellement peu fréquenté, il provoquera un dérangement plus important ; la morphologie du sentier est peu adaptée ; ce passage est moins sécuritaire, sur un itinéraire isolé sans accès « secours ». Le CEN NA a d'ores et déjà proposé une alternative aux organisateurs : soit un parcours qui emprunte l'ancienne voie ferrée sur un chemin empierré.

Les membres présents du CSRPN valident l'alternative proposée par le CEN sur le chemin empierré, car le passage sur le sentier découverte « eau » présente des risques de dérangement des espèces et de dégradation.

Décision du CSRPN N-A

Le CST-Poitiers propose un avis favorable aux conditions suivantes, pour 3 ans :

Pour le Trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais :

- le passage des coureurs s'effectue sur l'ancienne voie ferrée via un chemin empierré et non sur le sentier découverte « eau » ;
- les organisateurs s'engagent dès la fin de la course à effectuer un dernier passage pour enlever les déchets, marquages et rubalise et faire le constat des dégâts éventuels ;
- aucune dégradation ni destruction liée à la course n'est constatée ;
- le parcours du trail en RNR n'est pas modifié lors des 3 années suivantes.

Pour la Transbraconnienne :

- les organisateurs s'engagent dès la fin de la course à effectuer un dernier passage pour enlever les déchets, marquages et rubalises et faire le constat des dégâts éventuels ;
- les prochaines éditions de la course devront être organisées après le 15 juin ;
- aucune dégradation ni destruction liée à la course n'est constatée ;
- le parcours de la course en RNR n'est pas modifié lors des années suivantes.

Le CSRPN N-A, après délibération et vote, formule un avis favorable sous conditions, énumérées ci-dessus, pour la manifestation de la Transbraconnienne et du trail des Gorges du Chambon et du Montbronnais, pour 3 ans.

Le Président du CSRPN N-A

